

Procédure ULIS LSU (ULIS, UPEAA)

1. Etapes à suivre :

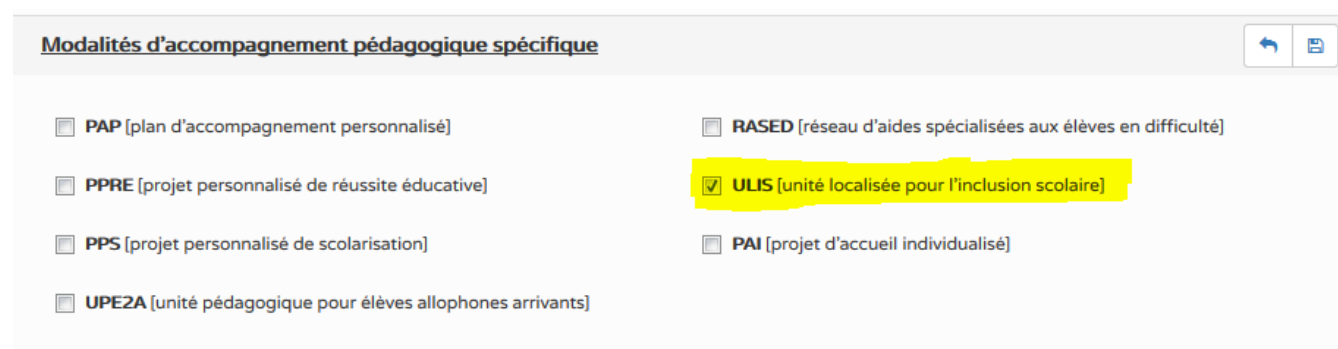
Dans **ONDE** : affectation des élèves bénéficiant de l'ULIS dans leur classe de référence.

Pour mémoire, Circulaire 2015 : « Les élèves bénéficiant de l'Ulis sont des élèves à part entière de l'établissement scolaire, leur classe de référence est la classe ou la division correspondant approximativement à leur classe d'âge, conformément à leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). Ils bénéficient de temps de regroupement autant que de besoin ».

A partir du moment où les élèves bénéficiant de l'ULIS ont été affectés dans leur classe de référence via **ONDE**, ils disposent d'un bulletin dans l'application LSU au sein de cette classe.

Le coordonnateur de l'ULIS doit être inscrit comme coenseignant des différentes classes des élèves auprès desquels il intervient. Ensuite, il y a accès sans autre intervention du directeur.

La partie intitulée '**Modalités spécifiques d'accompagnement**' au verso du bulletin, permet d'indiquer que l'élève bénéficie de l'ULIS :



Modalités d'accompagnement pédagogique spécifique

PAP [plan d'accompagnement personnalisé] RASED [réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté]

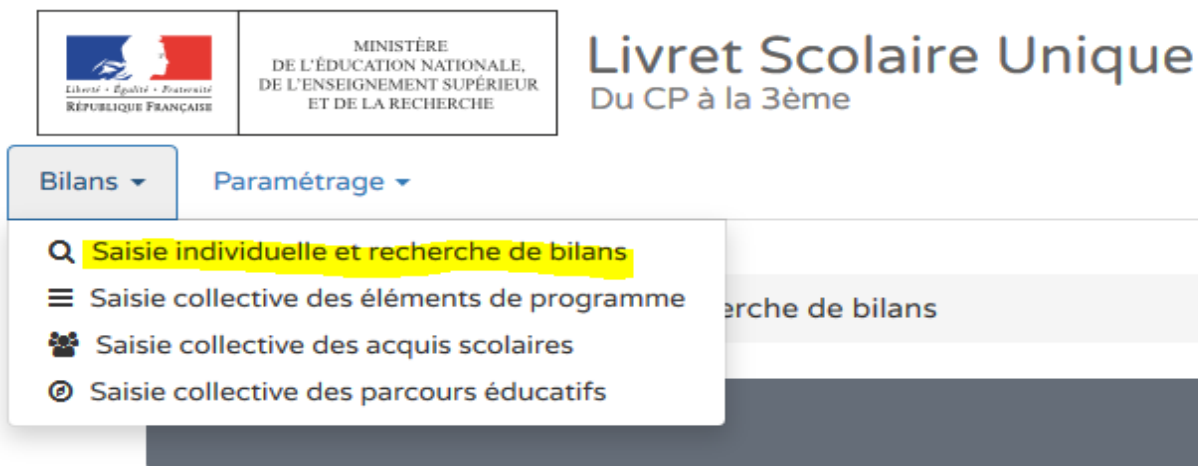
PPPE [projet personnalisé de réussite éducative] **ULIS [unité localisée pour l'inclusion scolaire]**

PPS [projet personnalisé de scolarisation] PAI [projet d'accueil individualisé]

UPEEA [unité pédagogique pour élèves allophones arrivants]

Le coordonnateur, comme les autres enseignants, a un accès aux bulletins de l'ensemble des élèves de l'école.

Il aura la possibilité de personnaliser les bulletins des élèves de l'ULIS, par le biais d'une **saisie individuelle**.



Cette saisie individuelle lui permet une **individualisation** des éléments de programme figurant dans le bulletin des élèves concernés, pour tous les domaines. Il peut également créer un groupe d'élève dans la saisie collective des éléments du programme avec le ou les élèves de la classe auprès du/desquels il intervient et entrer des compétences d'un autre cycle.

Éléments du programme saisis pour un groupe d'élèves

1 – Sélectionnez le menu « Saisie collective des éléments du programme »

2 – Cliquez sur le bouton « Ajouter des éléments pour un groupe d'élèves »

Saisie collective par groupe d'élèves

3 – Renseigner l'intitulé du nouveau groupe

4 – Ajouter le(s) élément(s) du programme (personnalisé ou sélectionné dans l'aide à la saisie)

5 – Sélectionner les élèves pour constituer le groupe LSU

En concertation avec l'enseignant titulaire de la classe de référence, il est donc possible de compléter conjointement un même bulletin pour un élève bénéficiant de l'ULIS.

2. Point technique susceptible d'amélioration :

Pour le moment, le fait d'indiquer que l'élève bénéficie d'une ULIS dans la partie 'Modalités spécifiques d'accompagnement' ne conduit pas à ce que le nom du coordonnateur figure dans l'en-tête du bulletin.

Seul figure le nom de l'enseignant titulaire de la classe de référence sauf si le coordonnateur ULIS est rentré dans **ONDE** :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Ecole : ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE

Adresse : [REDACTED]

Téléphone : [REDACTED]

Courriel : [REDACTED]

Cycle / Niveau : 3 / CM1

Classe de : CM1 - CM2

Enseignant(e)(s) : [REDACTED]

Nombre de bilans dans l'année scolaire 3

Bilan des acquis scolaires de l'élève
Période 2 du 01 décembre 2016 au 11 mars 2017

3. Propositions concernant les modalités de saisie 'conjointe' d'un même bulletin par le coordonnateur de l'ULIS et l'enseignant titulaire de la classe de référence

Faire figurer dans la partie '**Appréciation générale sur la progression de l'élève**' au verso du bulletin (en plus des éléments d'appréciation) :

- Le nom/prénom du coordonnateur de l'ULIS (qui n'apparaît pas dans l'en-tête du bulletin, cf. ci-dessus).
- Une mention précisant les domaines d'enseignement travaillés en inclusion dans la classe de référence / ceux travaillés en regroupement.

Appréciation générale sur la progression de l'élève

Le
Signature de l'enseignant(e) / des enseignants(es)

Si besoin : faire figurer dans les parties destinées aux '**commentaires relatifs aux acquis, progrès et difficultés éventuelles**' pour les différents domaines disciplinaires, au recto du bulletin, une mention précisant si les compétences concernées sont travaillées en inclusion et/ou en regroupement.